Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 16 SEPTEMBRE 2022

Secrétariat : Agence de l'Eau Artois-Picardie - 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 818 - 59508 Douai Cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 71 52 95 - www.eau-artois-picardie.fr

Ordre du Jour

Point décisionnel :

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 4 février 2022

Débat et avis :

2 - Avis sur le projet de SAGE Scarpe Amont

Points d'information :

3 - Plan d'adaptation au changement climatique

4 - Étude de détermination des volumes prélevables en vue de la mise en place de la gestion volumétrique de l'irrigation en 2024

5 - Présentation PERISCOP

Point décisionnel :

6 - Notes d'accompagnement sur l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, les pesticides, le drainage et les politiques publiques

Points d'information :

7 - Mise à jour des guides de déclinaison de l'eau dans les documents d'urbanisme

8 - Évaluation de politique publique - protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable

Liste d'émargement

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (12)				
" Sous-collège "			Présents	Mandats
Régions / Nord Pas-de-Calais		VANNOBEL Bernadette	Présente	
Départements	Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	Mandat à Mme LEVEUGLE
	Aisne	QUATREBOEUFS Marie-Hélène	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau		CORDIER Nicole	Excusée	
		LECLERCQ Jérôme	Présent	
		LEMAIRE Patrick	Excusé	
		MAMETZ Danielle	Présente	
		RAOULT Paul	Présent	
		TELLIEZ Nathalie	Présente	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau		FLAMENGT Georges	Excusé	
		LENGLET Bernard - Président	Présent	
1autre représentant du collège au CB		LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
USAGERS NON ECONOMIQUES (7)				
Associations agréées de Protection de la Nature (Membres de droit)		HERBAUT Francine	Excusée	
		HUGENTOBLER Eric	Excusé	
		PATRIS Jacques	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique		CADET Jocelyne	Présente	
		SAILLIOT Pascal - Vice-Président	Présent	
Conservatoires régionaux d'Espaces Naturels (membres de droit)		BARBIER Luc	Présent	
Assoc. agréees de Protection de la Nature compétence littoral milieux marins		BIGNON Jérôme	Excusé	
USAGERS ECONOMIQUES (5)				
Agriculture		LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Agriculture biologique (membre de droit)		TUPIGNY Hélène	Excusée	
Industrie		VASSANT Charlotte	Excusée	
2 autres représentants du collège au CB		BOUCHAIN Judith	Excusée	
		RICARD Morgane	Présente	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)				
" Sous-collège "			Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), ***Préfet Coordonnateur de Bassin - LECLERC Georges-François***			Excusé, pas de représentant	
DREAL HDF délégué de Bassin **TAPADINHAS Laurent** *ou son représentant*			Excusé	Représenté par M. PREVOST Olivier
Directeur Général de l'ARS HDF **VALLET Benoît** *ou son représentant*			Excusé, pas de représentant	
DRAAF HDF **DESMET Björn** *ou son représentant*			Excusé	Représenté par M. FLORID Pierre-Philippe
DIRM Manche Est-mer du Nord **THOMAS Hervé** *ou son représentant*			Excusé, pas de représentant	
Directrice Territoriale NPDC de VNF ***MASSON Marie-Céline*** *ou son représentant*			Excusée	Représentée par M. ASSET Thibaud
Directeur Général de l'OFB ***DUBREUIL Pierre (Délégation M.BERTRAND)*** *ou son représentant*			Excusé, pas de représentant	
REPRESENTANTS HORS COMITE DE BASSIN (10)				
Assoc. Agréees de pêche et de protection du milieu aquatique		BLANCHARD Michel	Excusé	Représenté par M. PAWAR
		FORTIER Francis	Présent	
		SKIERSKI Daniel	Présent	
Pêche maritime		DACHICOURT Bruno	Présent	
Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture		LECONTE Paulin	Excusé, pas de représentant	
Associations agréées de protection de la nature		BRUYELLE Jean-Charles	Présent	
		LIEGEOIS Audrey	Excusée, pas de représentant	
		MARIETTE Michel	Présent	
		WATTEZ Céline	Présente	
Comité Régional de la biodversité		HARLE D'OPHOVE Guy	Excusé, pas de représentant	

Membres Consultatifs	
	Présents
LECLERC Georges-François Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie (15)	
BEAUCHAMP Charles SAGE Sensée	Excusé, représenté par Mme RAMETTE Séverine
FONTAINE Jean-Paul SAGE Scarpe Aval	Excusé, pas de représentant
MEQUIGNON Alain SAGE de l'Audomarois	Excusé, représenté par Mme CASTILLON Laurence
BLONDEAU Alain SAGE de Marque Deule	Excusé, représenté par Mme GUIGO Josepha
DISSAUX Jean-claude SAGE de la Lys	Excusé, représenté par Mme KOSINSKI Camille
FLAMENGT Georges SAGE Escaut	Excusé, représenté par Mme LIEVAL Audrey
LENGLET Bernard SAGE de Haute Somme	Présent
STOTER Jean-Jacques SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers	Présent, accompagné de Mme SENE Virginie
CAZIN Thierry SAGE du Boulonnais	Excusé, représenté par Mme BARBET Frédérique et Amélie DENGLOS
DEJONGHE Henri SAGE Authie	Excusé, pas de représentant
TETARD Ghislain SAGE Canche	Excusé, représenté par M. GALLET Alexandre
RAOULT Paul SAGE de la Sambre	Présent, accompagné de M. GIRARDOT Luc
SPAS Thierry SAGE Scarpe amont	Présent, accompagné de Mme BERNARDEAU Grimonie
RINGOT Bertrand SAGE du Delta de l'AA	Excusé, pas de représentant
CHRISTOPHE Paul SAGE de l'YSER	Excusé, représenté par Mme LEMARTELEUR Christine

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
	Présents
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
PENISSON Buno	Présent
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
VERHAEGHE Séverine	Présente

Autres Divers	
	Présents
MELENEC Gwenaëlle (réprésentant Mme VINCE pour le Conservatoire du Littoral)	Présente
Prestataire PV / H2COM (DUVIVIER Isabelle)	Présente

Internes	
MATYKOWSKI Isabelle	Présente
BRANGER Pierre	Présent
DOLLET Arnaud	Présent
JOURDAN Stéphane	Présent
VALLEE Karine	Présente
VERHAEGHE Hubert	Présent
UNANOA Sophie	Présente
EUVERTE Cyrille	Présent
LABRUNE Sébastien	Présent
AUBERT Géraldine	Présente
LABARCHEDE Agnès *(pour point periscop)*	Présente
VALENTIN Raphaël	Présent
CHANTEGREL Caroline	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

RELEVE DE DELIBERATIONS

N° DU POINT DE L'ODJ	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AVIS	REFUSÉ / REPORTÉ	AMENDÉ	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des milieux naturels et de la planification du 04 février 2022	**X**		**X**	**Adoption à l'unanimité moyennant demande de modification de Monsieur BRUYELLE : page 16 (remplacement de Canche par Sambre)**
2	*22-B-…*	Avis sur le projet de SAGE Scarpe Amont	**AF**		**X**	**Avis favorable à l'unanimité moins les membres présents en conflits d'intérêts :** **Membre en Conflits d'intérêts :** - **Madame Danielle MAMETZ (membre CLE SAGE Scarpe Amont)** **Par ailleurs, ne se sont pas exprimés au moment des débats avant le vote, seulement à l'invitation préalable du président lors de la présentation du point :** - **Monsieur Thierry SPAS, Président de la CLE SAGE Scarpe Amont (et son animatrice, Mme Bernardeau)** **Moyennant 1 modification apportée à la délibération : supprimer la 2ème recommandation :** **• de poursuivre la réflexion inter-SAGE pour aboutir à sa concrétisation par une gouvernance structurée et opérationnelle.**
6		Notes d'accompagnement sur l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, les pesticides, le drainage, les zones humides, la séquence ERC appliquée aux zones humides et l'évaluation de politiques publiques	**AF**			**Avis favorable à l'unanimité**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président LENGLET ouvre la séance à 09h37.

Monsieur VATIN souhaite en préambule saluer le travail réalisé par Monsieur LENGLET qui préside ici sa dernière Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification. Il rend hommage aux mois et aux années passées au service de l'eau et du bassin Artois-Picardie. Il rappelle qu'un repas réunissant tous les présidents de commissions est prévu en son honneur.

Il poursuit en soulignant que l'ordre du jour est conséquent. Il sera évoqué les travaux à engager pour le 12e Programme d'Intervention sur le changement climatique, un sujet majeur.

POINT DECISIONNEL

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 4 FÉVRIER 2022

Monsieur le Président LENGLET demande si des remarques sont à formuler quant à la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 4 février 2022.

Remarques et débats :

Monsieur BRUYELLE fait remarquer qu'il est fait mention de la Sambre page 16 du procès-verbal alors qu'il évoquait lors de son intervention la Canche. Il demande que cette erreur soit corrigée.

Monsieur SAILLIOT précise qu'il n'est pas en désaccord avec le procès-verbal. Il relève simplement que Monsieur VATIN avait fait référence au travail juridique effectué en interne sur la continuité écologique. Il souhaitait juste faire part de la progression effective sur ce sujet. L'article L-214-18 du code de l'environnement précise que les barrages fondés en titre, liste 2, ne sont plus aujourd'hui exonérés de leurs obligations de continuité écologique. C'est une décision récente du Conseil d'État. Il ajoute qu'il y aura sans doute des suites, mais souhaitait d'ores et déjà faire part de cette information.

Monsieur VATIN estime qu'il faut pousser l'analyse juridique concernant cet avis du Conseil d'État, car il vise une loi antérieure à la loi 3DS. Ce n'est pas directement la loi 3DS qui est remise en cause. Il invite à être prudent sur les conclusions tirées de cet avis du Conseil d'État et rappelle qu'une analyse juridique est en cours au niveau de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) pour déterminer les conséquences réelles. Il conclut que c'est une bonne nouvelle que le Conseil d'État indique ainsi que personne ne peut s'exonérer. Néanmoins, l'article 46 de la loi n'est pas remis en cause. Il appelle donc à la prudence sur ce sujet.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 4 février 2022 est adopté à l'unanimité moyennant la modification demandée par M. BRUYELLE page 16 (remplacement de la Sambre par la Canche)

DÉBAT ET AVIS

2 - AVIS SUR LE PROJET DE SAGE SCARPE AMONT

Monsieur SPAS, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe Amont, et **Madame BERNARDEAU, animatrice du SAGE Scarpe Amont,** en référence au point n°2 du dossier et du diaporama de séance, présentent le projet de SAGE Scarpe Amont soumis à avis.

Remarques et débats :

Monsieur le Président LENGLET souligne la qualité de la présentation et invite les membres à prendre la parole.

Monsieur VATIN salue également le travail de qualité effectué sur ce projet de SAGE, l'ambition donnée en particulier sur les zones humides, la répartition des volumes, etc, ce qui répond totalement au SDAGE.

Monsieur BARBIER pose deux questions. La première part du constat que chacun a pu faire cet été d'une période très difficile tant pour les milieux secs qu'humides. Il demande comment le SAGE envisage d'anticiper ou d'atténuer ce phénomène monstrueux. Comment le SAGE présenté aujourd'hui peut-il garantir les besoins de demain ?

La seconde question, en lien avec ce qui a été présenté et que chacun a pu lire, montre une augmentation continue des pressions sourdes. Il constate le retrait des prairies en bordure de cours d'eau, l'urbanisation qui se poursuit partout en France et continue à se développer. Il demande comment est-ce intégré dans les logiques d'évaluation de demain pour être certain de pouvoir garantir un territoire fonctionnel au regard de l'eau ?

Monsieur le Président LENGLET met en avant combien l'articulation avec les SAGE voisins et la carte présentée est riche d'avenir. Il insiste sur l'intérêt du chemin et des perspectives qui s'ouvrent ainsi pour réfléchir et construire ensemble.

Monsieur PREVOST tient à souligner la clarté et la qualité du document présenté. Il salue notamment le panel citoyen mis en œuvre et la concertation préalable qui ont mobilisé tout le monde et impliqué l'ensemble des usagers.

Sur le document en particulier, il relève que l'avis qui est demandé au Comité de Bassin repose d'une part sur la compatibilité du projet de SAGE avec le SDAGE et d'autre part sur son articulation bien avec les territoires voisins, français ou frontaliers.

Il poursuit en relevant que beaucoup de dispositions du SAGE entrent pleinement dans l'ambition voulue par le Comité de Bassin pour le SDAGE 2022-2027.

Cependant, une recommandation sera proposée à l'avis du Comité de Bassin concernant ce projet de SAGE sur le suivi des pesticides. Un point clairement souligné dans le document du fait de son enjeu. Il évoque les orientations techniques visant à avoir des eaux brutes qui respectent la qualité « eau potable ». Des eaux qui doivent donc éviter tout traitement avec une identification des acteurs. En revanche, il demande si le plan de suivi se limite à celui des trois captages prioritaires alors qu'il est mentionné que d'autres captages ont la même problématique de nitrates et de pesticides. Il propose en recommandation d'élargir le plan de suivi à l'ensemble des opérateurs tout en soulignant que la compatibilité du SAGE reste assurée et ambitieuse. Il prend note que les statuts de l'association ont été déposés il y a quelques mois.

Il poursuit par la qualité de prise en compte des différents SAGE notamment sur les risques inondation pour lesquels l'étude lancée sert essentiellement pour la partie Scarpe Aval. Un bel exemple d'articulation. Il note également l'ambition de mettre en place un schéma directeur de développement de la Scarpe canalisée. Cette approche, qui a intégré la notion de durabilité, n'est pas courante dans les SAGE.

Il fait part de la proposition d'émettre un avis favorable avec une recommandation :

- piloter le suivi de la réduction de l'usage des pesticides pour être totalement en adéquation avec l'ambition A11.8 du SDAGE avec un plan de suivi sur la globalité et non uniquement sur les trois captages prioritaires.

- Il souligne que la structure Inter-SAGE étant créée, elle rend obsolète la seconde recommandation dont elle était l'objet.

Monsieur le Président LENGLET salue cette initiative.

Monsieur LEVEUGLE rend hommage également à la qualité du travail du SAGE Scarpe Amont. Il précise que les représentants des agriculteurs seront aux côtés de ses membres. Il revient sur un point dans le SAGE qui spécifie « *qu'il est impossible de réaliser et d'exploiter des forages à moins de 500 m d'un cours d'eau* ». Il propose que dans la bande des 500 m, il soit possible de créer des forages si une étude montre une absence d'impact sur le cours d'eau. Il ajoute qu'en effet, il n'y a pas jusqu'à présent de justification scientifique, géologique, hydrologique par rapport à cette bande de 500 m.

Monsieur le Président LENGLET propose de procéder au vote de l'avis.

Le projet de SAGE Scarpe Amont reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la commission moins les membres présents en conflits d'intérêts : Madame Danielle MAMETZ (membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont),

moyennant 1 modification apportée à la délibération : supprimer la 2ème recommandation : « - de poursuivre la réflexion inter-SAGE pour aboutir à sa concrétisation par une gouvernance structurée et opérationnelle ».

POINTS D'INFORMATION

3 – PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Monsieur LABRUNE, en référence au point n°3 du dossier et du diaporama de séance, présente le Plan d'adaptation au changement climatique.

Monsieur VATIN souligne l'importance de cette réflexion préalable sur le Plan d'Adaptation au Changement Climatique avant d'engager celle sur le Programme. En 2017-2018, les réflexions avaient débuté sur le Programme puis, ensuite seulement, en groupe de travail sur le changement climatique. C'est aujourd'hui l'inverse. Le premier semestre est consacré à la réflexion d'un grand débat sur la nature des enjeux du Bassin et les moyens à mettre en œuvre. Le second semestre s'appuiera sur les orientations qui auront émergé pour engager la réflexion sur le 12^{e} Programme. Le temps du premier semestre est donc extrêmement important. Il est nécessaire que tous les

membres du Comité de Bassin se mobilisent, et même au-delà. C'est pourquoi, il est prévu d'organiser deux grands forums, un sur les données, l'autre sur les pistes d'orientation.

Remarques et débats :

Monsieur le Président LENGLET rappelle que la problématique climatique est le fil rouge de toutes les actions. Sa seconde observation porte sur l'implication forte qui est demandée aux commissions locales de l'eau. Les SAGE, une nouvelle fois, seront en première ligne. Il y aura donc au niveau des territoires, un travail de fond qui sera réalisé. Tous ces éléments sont reliés au passage du 12e Programme. Il y a une logique, une cohérence stratégique, qu'il est nécessaire de porter. Il invite à toujours garder à l'esprit la nécessité d'identifier le citoyen, l'usager comme celui qui doit aussi avoir connaissance des choses qui se passent, s'approprier les problèmes du terrain et qui doit avancer pour permettre de réussir. Il souligne combien ce n'est pas toujours qu'une affaire de spécialistes, d'experts ou de personnes motivées. Un des rôles importants des SAGE est d'aller chercher les populations des territoires pour communiquer auprès d'elles.

Monsieur MARIETTE demande s'il est prévu d'associer les pays voisins afin de mutualiser les propositions et harmoniser les données. Il pense notamment aux Pays-Bas et à la Belgique qui sont peut-être plus en avance sur ce point.

Monsieur VATIN répond que non, mais qu'il s'agit d'une bonne idée. Il doit être possible d'identifier un correspondant.

Monsieur PREVOST précise que dans le cadre de la Commission Internationale de l'Escaut, des échanges ont lieu sur la prise en compte du changement climatique. Il confirme qu'il serait intéressant d'avoir un représentant ou avoir un retour sur les différentes approches notamment pour la Belgique.

Monsieur BARBIER fait part de sa motivation pour participer aux groupes de travail qui auront lieu. Il juge nécessaire d'intégrer également les aspects « évaluation ». En effet, il relève que l'Agence finance des actions de différents organismes sans qu'il soit certain de pouvoir faire la synthèse des données produites de tous les acteurs qui dépendent de ces crédits et qui travaillent sur les effets attendus du changement climatique.

Il suggère également de mener une réflexion de fond sur l'identification des mesures financées par l'Agence de l'Eau et qui peuvent s'avérer des « chevaux de Troie » dans la mise en œuvre des actions. C'est-à-dire qu'elles pourraient se révéler néfastes pour l'objectif actuel.

Il pose également une question sur le travail de sensibilisation. Il constate en effet la grande résilience des Français. Il donne en exemple le marais poitevin où trois ans seulement après la tempête Xynthia, les demandes de permis de construire dans des zones inappropriées ont repris. Il concède que cela dépasse sans doute le cadre des travaux menés par les CPIE, à savoir quel est le bon outil à développer en termes d'éducation à l'environnement sur les effets attendus du changement climatique pour induire des changements de comportements locaux. Il souscrit aux observations concernant les piscines ou le recours à la climatisation pour lutter contre la chaleur. Il évoque l'émission Cash Investigation, diffusée la veille, qui annonce un coût de 221 milliards d'euros de frais liés à la fois aux inondations, à la sécheresse, à la rétractation de l'argile. Le phénomène devient monstrueux et pose la question des solutions afin de ne plus faire n'importe quoi. Il met l'accent sur les politiques engagées, les passe-droits, un certain laxisme quelques fois des services de l'État qui laissent passer certaines choses alors qu'il ne faudrait pas. Il rappelle que les accepter, c'est continuer à dégrader ce qui devrait ne plus l'être. Il est convaincu qu'il y a quelque chose à faire en termes d'éducation en faisant peut-être appel à des psychologues ou des

ethnographes. Il faudrait les faire travailler en réseau pour trouver des solutions, car en parler ne suffit pas. Il donne en exemple sa propre expérience de formateur à l'environnement. Le postulat d'origine était de former des générations d'enfants pour que tout change. Deux générations sont passées depuis ses débuts, il constate que c'est un échec. Il est nécessaire à ses yeux de rappeler que c'est aux parents d'inculquer les règles. Règles qu'il estime ne pas être appliquées en France, ni sur les déchets, ni sur l'eau. Il conclut sur la nécessité de se donner les moyens et de ne pas rester dans la demi-mesure. Ce qui s'est passé cet été est une alerte pour ne pas être en situation dans 10 ans de regretter de ne pas avoir été plus fermes aujourd'hui. Il juge impératif de s'astreindre à suivre les règles fixées et ne plus tergiverser sur l'application des politiques développées.

Monsieur VATIN souscrit totalement aux propos de Monsieur Barbier. D'autant que c'est le sujet traité lors de la préparation du SDAGE avec la grande opération de communication et de concertation sur ces enjeux. Il constate la difficulté de toucher l'usager, le citoyen sur ces thèmes. Toutefois, l'épisode climatique traversé réveille les consciences. Il craint cependant que ce ne soit que de courte durée. Aux premières pluies, la sécheresse sera oubliée.

Nonobstant ce qui a été fait l'année passée sur la nécessité de continuer à communiquer, il retient la remarque de Monsieur BARBIER quant à l'utilité d'un programme de communication durable et continu sur ces questions. Il rappelle la création cette année de l'Académie de l'Eau du Bassin Artois-Picardie avec des conférences à destination du grand public. La première qui s'est déroulée au mois de mars 2022 avait pour invité Jean-Louis ÉTIENNE. Celle du 12 octobre 2022 sur la thématique « Eau, Sol, Agriculture » verra l'intervention d'Emma HAZIZA, une personnalité médiatique, ainsi que celle du professeur Marc-André SELOSSE. Il salue également le travail de communication mené par NOREADE sur l'eau et les économies d'eau. Il conclut à la nécessité que les 15 territoires de SAGE et l'ensemble des partenaires fassent l'effort de communiquer en continu sur ces sujets et pas seulement l'Agence. Le principe de répétition est au cœur de la communication. Un principe pour contrecarrer le phénomène d'oubli très prompt à apparaître.

Monsieur SAILLIOT adhère ce qui a été dit précédemment tout en faisant part d'une réflexion miroir sur ces sujets notamment lorsqu'il regarde la façon dont cela se déroule sur les bassins. Il juge que l'illustration qui leur a été donnée était juste. Tous font des efforts de communication, de composition. La réflexion est de grande qualité, par exemple sur le sujet de Scarpe amont où le travail a été profond, sérieux, concerté. Mais arrive néanmoins le sujet d'exonération sur une bande de 500 m. En se positionnant d'un point de vue technique, cela veut dire qu'il y a le souhait en termes d'usage particulier de s'exonérer. Et ce, alors que tous sont d'accord pour une réflexion autour de l'eau qui ne soit plus uniquement une réflexion économique de l'eau. Il s'interroge. Cela voudrait dire qu'il serait possible de pomper en bordure de cours d'eau. Or, si le pompage intervient au bord des cours d'eau, il n'y a plus de vie dans ces derniers. Il cite en exemple la situation actuelle sur l'amont de la Scarpe, sur Acq ou même encore plus en amont. La situation est déjà compliquée, on ne la voit pas couler. Cela signifie que cette eau sera pompée pour être acheminée sur un territoire dont la géologie est connue. C'est-à-dire un territoire très diaclasé avec toutes les conséquences supposées.

Il souhaiterait que cette réflexion commune ne soit plus uniquement intellectuelle, mais qu'elle soit également opérationnelle. C'est le « pavé dans la mare » qu'il avait envie de lancer : communiquer, faire savoir, est nécessaire de la part de tous, mais « faire » est le plus important.

Monsieur DACHICOURT demande s'il est possible dans ces forums sur le Plan d'Adaptation au Changement Climatique de prendre en compte la jonction entre l'eau douce et l'eau salée en invitant des experts sur ces sujets.

Monsieur VATIN confirme, même si cela n'a pas été souligné, que la partie marine du littoral est largement intégrée dans cette réflexion.

Madame LEVEUGLE suggère en tant qu'élue qu'à la sensibilisation de la population s'ajoute celle des élus qui ne sont guère plus informés. Elle témoigne de ce qui s'est passé au sujet du « zéro artificialisation nette ». Des articles expliquaient que les mesures n'allaient pas assez loin pour finir par reculer aujourd'hui. Pour elle, « *on part de rien pour arriver à rien* », avec l'impression que c'est commun à toutes les politiques. Elle souligne à nouveau l'utilité d'un travail de sensibilisation au niveau des politiques en premier lieu, car ce sont eux qui ont les rênes des communes et intercommunalités. Concilier tous les usages (l'agriculture, la pêche, la chasse) et le réchauffement climatique est très compliqué d'où le besoin de sensibiliser les élus.

Monsieur VATIN abonde dans ce sens et pose la question de savoir comment arriver à former les élus. Il rappelle que l'Agence à son niveau essaie de former les nouveaux membres de Comité de Bassin. La première session s'est déroulée fin d'année dernière. Session à laquelle, constate-t-il, peu de personnes ont participé. Une seconde est prévue le 25 octobre *(NB : session annulée depuis, faute de participants)*. Il suggère d'étudier avec l'AMF comment organiser des formations.

Madame TELLIEZ rejoint les propos de Monsieur BARBIER et Madame LEVEUGLE. Elle fait part de sa réunion du SyMPaC qui s'occupe du SCoT du Calaisis. Elle y trouve une mine d'informations qu'elle acquiert également dans le cadre du SAGE et du SYMSAGEB du Boulonnais. Elle souligne que le partage des données passe aussi par le fait d'associer toutes ces structures, ces syndicats qui travaillent par exemple sur la zéro artificialisation ou le retournement des prairies. Des sujets qui appartiennent finalement à un même domaine.

Au-delà du fait d'évoquer régulièrement la notion d'associer, elle encourage à le faire vraiment. À l'exemple des projets de territoires intercommunaux où elle participe comme maire d'Hardinghen, membre de l'intercommunalité CCPO Guînes ou encore du SYMSAGEB, elle note que chacun émet son idée, par exemple construire une piscine, alors qu'il serait peut-être plus constructif de travailler sur la notion de mobilité, c'est-à-dire permettre plutôt aux personnes de se déplacer vers les piscines déjà existantes. Elle regrette qu'il n'y ait pas d'abord un travail sur les éléments les plus simples plutôt que l'intercommunalité construise sa propre piscine avec des coûts conséquents.

Elle conclut sur l'utilité de permettre à l'élu qui n'est justement pas un technicien de pouvoir prendre la parole, par exemple au SyMPaC, car il y a des élus qui veulent encore des terrains à bâtir sur leur territoire. Pour répondre à la demande de jeunes couples de s'installer en maison, elle défend l'idée d'une solution de rénovation des bâtis existants avec les nouvelles technologies d'isolation et d'éviter les démolitions plutôt que la construction de lotissements neufs.

Madame MAMETZ précise qu'elle est Présidente du SCoT de Flandre Intérieure qui va de Steenvoorde, Hazebrouck, Merville à Bailleul, etc. À ce titre, elle témoigne combien ils sont impactés par le nombre de documents et de sujets. Elle se rend également à la conférence des SCoT mise en place au niveau régional pour discuter de tous les thèmes comme le « zéro artificialisation nette » ou l'adaptation au changement climatique. Elle souligne que tous travaillent sur ces sujets. Le problème est que chacun le fait en silo. Une situation qui entraîne « une forme de schizophrénie », selon ses fonctions et l'endroit où l'on siège. Elle donne raison à Madame TELLIEZ lorsqu'elle évoque l'accord de tous pour économiser le foncier agricole. En revanche, une fois dans sa commune, chacun veut sa zone de terrains à bâtir pour sauver l'école.

Elle suggère de travailler en profondeur pour changer la prospective, lutter contre les idées reçues et développer le travail en commun dans l'intérêt du collectif. Elle revient sur l'exemple des piscines, avec d'un côté une lutte pour les limiter et de l'autre l'abondance de publicité des

vendeurs. Elle pose la question de savoir comment faire pour concilier la volonté de la population de participer à la protection de la nature, de s'adapter au changement climatique et les sollicitations omniprésentes pour une piscine bon marché. La communication est donc à ses yeux un élément important. Une communication et des actions qui relèvent d'une écologie positive et non plus d'une écologie punitive.

Elle conclut qu'entraîner les gens dans un projet de territoire, c'est bien, mais il faut aussi leur apporter des moyens de pouvoir changer leurs propres pratiques. Le « désilotage » sera important ainsi que la coordination des subventions. Lorsqu'une subvention est accordée dans le cadre d'une communauté de communes, elle doit être cohérente avec les politiques d'aide sur la protection de la ressource par exemple.

Monsieur PATRIS fait part d'une observation relevée la veille dans un rapport de la CCI concernant *Senssation Piscine* à Wambrechies. Cette entreprise affiche un chiffre d'affaires qui a explosé cette année et un carnet de commandes rempli jusqu'en juin 2023. Il constate que les piscines se vendent toujours bien même avec des pénuries d'eau.

Concernant l'éducation à l'environnement, la sensibilisation à l'eau, il fait remarquer, lui qui a en charge la question de l'air, que l'air est invisible alors que l'eau est un bien que chacun peut voir. Il demande alors d'imaginer les difficultés qui sont les siennes à l'aulne de celles rencontrées pour le domaine de l'eau. Une des façons à ses yeux de dépasser ces difficultés serait, comme le proposait Madame MAMETZ, d'arrêter de travailler en silo. Il suggère de mener une sensibilisation à l'environnement qui ne soit plus pour l'une sur l'eau, pour l'autre sur l'air ou sur les sols. L'illustration en est l'artificialisation des sols qui montre que tout est imbriqué. Il avance l'idée d'une éducation à l'environnement qui reprenne tous ces domaines inextricablement liés : l'eau, l'air, le sol. C'est de cette façon que les choses pourraient bouger. Faire en sorte que chacun ne reste pas dans l'entre-soi, mais avec les autres.

Aux termes d'usager ou de consommateur, il préfère celui d'acteur de l'environnement, car cela concerne tout le monde. Il ajoute que le point commun de l'eau, l'air, le sol, c'est qu'ils concernent la santé. C'est sur ce point qu'il est peut-être possible de mobiliser ces usagers, consommateurs, ces acteurs. Devant les problèmes identiques qui se posent à tous, il redit à nouveau sa conviction que la solution réside dans le fait de ne plus continuer à travailler en silo, mais tous ensemble.

Monsieur SPAS souhaite avec Madame BERNARDEAU partager leurs expériences de sensibilisation, secteur par secteur, du bassin versant Scarpe Amont. Elles ont montré que lorsqu'il y a eu des réunions de concertation préalable, des habitants venaient, davantage que les élus qui étaient invités. Il a tendance à croire qu'avec un travail lent, mais de terrain, comme la création de panel citoyen, de petites réunions locales, dans différentes zones par intercommunalités ou par bassins de vie, il est possible d'attirer des gens, de les sensibiliser sur des éléments écologiques où l'eau, la terre, l'air sont évidemment intimement liés. Il pense que par répercution, la sensibilisation des élus viendra des citoyens et non l'inverse. Une sensibilisation des élus pour les inciter au changement. Il ne désespère pas des élus, mais il a la conviction que c'est par la base que le processus se fera.

Monsieur FORTIER fait part des propos récents d'un élu au sujet des coûts de l'énergie en augmentation, qui faisaient que l'eau était peut-être un peu moins prioritaire vis-à-vis des dispositions actuellement en cours d'écriture en matière d'assainissement. Une remarque un peu déconcertante.

Il souhaite par ailleurs partager une pensée pour les industriels et les agriculteurs. Des agriculteurs qui ont été triplement frappé par le coût des intrants, de l'énergie et de la sécheresse. Il s'interroge

fortement sur le modèle économique et écologique qui vient heurter la politique de l'eau. Faut-il en faire un bien utile pour le bassin ou faut-il continuer à autoriser les passe-droits ? Il aimerait travailler avec les voisins qui ont parfois des modèles agricoles intéressants, des champs qui ne sont pas soumis aux quatre vents, de plus en plus secs, qu'il faut arroser. Il donne l'exemple de la production de pommes de terre qui a fait un bond en avant avec des agriculteurs belges qui viennent coopter les terres avec des droits. Le citoyen subira les augmentations de prix. Il juge que le modèle n'est pas bon et qu'il est nécessaire d'y réfléchir collectivement, avec les élus, avec tous les partenaires du monde économique et industriel.

Il confie avoir lu ce matin sur le site de l'ARS que 105 villes sont sous surveillance en lien avec la teneur en métabolites, à savoir les dégradations de pesticides ou autres. Si l'eau continue d'être mise en boîte ou en bouteille, il redoute un effet « diabolo menthe », c'est-à-dire beaucoup de menthe pour peu d'eau. Mécaniquement, chimiquement, la concentration va augmenter. Elle ira à l'encontre de la politique d'eau de qualité. Les masses d'eau étant en tension et en diminution, les quantités de produits polluants, pesticides présents dans le sol étant constants, le rapport induira une dégradation de la qualité de l'eau à moyen et long termes. À la différence de Monsieur BARBIER qui prévoyait précédemment la nécessité de se revoir dans les 10 ans qui viennent, il estime que c'est maintenant. 10 ans, c'est déjà trop tard. Il relève que la région a été relativement épargnée en termes de sécheresse en comparaison à d'autres. Les masses d'eau commencent à se recharger. Il faut le prendre comme un avertissement pour les prochaines années avec des épisodes de sécheresse qui vont se succéder. De même, il n'y a pas eu trop de pluie, trop de ruissellement de sols arables, mais il y aurait pu avoir des effets combinés conduisant à des conséquences désastreuses pour les milieux et les sols et in fine pour tout le bassin.

Monsieur VATIN remercie l'assistance pour ces échanges et souligne, tout en accueillant Monsieur FLAJOLET, combien il est concerné en premier lieu par le changement climatique. Il mentionne la parution d'une lettre avec un édito de ce dernier sur ce sujet. Le premier semestre 2023 se concentrera sur la révision du PACC (Plan d'Adaptation au Changement Climatique). Un chantier fondamental pour la suite des travaux de l'Agence et du Comité de Bassin. Il retient ce qui a été dit sur la formation des édiles : sujet majeur. Il constate que le Premier ministre forme le gouvernement sur le changement climatique. Il faut voir les résultats, mais trouve l'idée intéressante. Il demande, s'adressant à un maire, ce qui pourrait être engagé pour être plus pédagogue et faire mieux passer les messages auprès des élus.

Monsieur FLAJOLET pense que la première chose à faire est de montrer que l'eau est un patrimoine en danger, limité et que, comme les patrimoines ruraux non protégés, il est en train de disparaître dans tous les secteurs d'activité. En conséquence, prendre des mesures éducatives, suppose, comme le disait Monsieur PATRIS, d'arrêter de travailler en silo et qu'éventuellement l'Éducation Nationale à tous les échelons, vienne s'associer à ce travail. L'Agence est prête à le faire. Le gouvernement le fait pour ses ministres. Il espère que ce n'est pas une situation désespérée. Il conclut en soulignant qu'il y a beaucoup à faire. En revanche, il n'est pas possible de demander en même temps que l'eau soit encore regardée d'abord d'un point de vue utilitaire comme si elle était à disposition de tous de façon démesurée. Il faut comprendre qu'en réalité, elle est de plus en plus limitée, de plus en plus mal répartie. Chacun doit se méfier de ce qu'il appelle le progrès régressif.

Monsieur le Président LENGLET précise qu'au niveau des Commissions Locales de l'Eau, du bassin, des plans de communication sont en place. Ils fonctionnent. C'est aussi un vecteur pour faire avancer les choses. Il souligne que toutes les idées sont bonnes. Il conclut en notant que vouloir sortir du travail en silo est une chose, mais il faut aussi savoir se placer à la bonne échelle d'intervention de manière à avoir une force sur les territoires. D'où l'intérêt des initiatives qui se

mettent en place sur la Scarpe par exemple en travaillant avec les autres, en l'inter-SAGEs, pour faire avancer les choses.

L'eau n'est pas une mode, un sujet médiatique dont il est question parce qu'il y a la canicule, la sécheresse pour passer ensuite à autre chose. C'est un travail de fond qui se fait calmement. Les choses avancent méthodiquement avec des plans organisés à l'échelle de l'Agence et un opérationnel qui en découle. C'est cela qui doit être montré aux citoyens. Il faut que cette expertise transcende les territoires et que le citoyen s'approprie définitivement ces sujets-là. Il faut avancer sans désespérer. Il prend l'exemple d'une inondation où tout le monde court, déclare ne jamais avoir vu cela de mémoire d'homme et qu'il faut agir. Trois ans plus tard, plus personne n'en parle. L'Agence et ses instances sont une machine à penser « eau ». C'est une responsabilité importante.

Madame MATYKOWSKI remercie à son tour pour toutes les contributions apportées. Elle souhaite synthétiser afin d'orienter ensuite le travail des services.

- Elle approuve l'idée d'associer les territoires voisins qui se traduira par l'accueil d'un représentant de la Commission Internationale de l'Escaut.
- L'ensemble des membres de la CPMNP, des volontaires du Comité de Bassin ou liés au Comité de Bassin, seront inclus dans la démarche de réflexion au Plan d'Adaptation au Changement Climatique.
- Les liens Terre-Mer, d'éducation à l'environnement et à l'eau seront particulièrement pris en compte, restera à voir s'il faut commencer par les élus ou les citoyens.
- Elle rappelle que deux forums sont prévus. Il ne sera pas possible d'associer la totalité des partenaires de l'ensemble du Bassin. En revanche, entre ces deux forums, il est prévu de demander des contributions. C'est par ce biais qu'il sera possible de « désiloter » et avoir un maximum de contributions, y compris de structures de SCoT, de PLU, d'agences d'urbanisme par exemple qui pourront contribuer à cette réflexion pour avoir une vision la plus croisée ou décroisée possible.

Les remarques qui ont été faites sont bien prises en compte dans la méthodologie. Il s'agit soit de contributions directes au niveau des deux forums prévus, soit par association via des contributions d'un certain nombre de partenaires. Elle invite d'ailleurs les membres à leur communiquer des noms de partenaires possibles. Certains sont déjà identifiés comme tous ceux qui avaient été associés à la consultation du SDAGE pour le grand public. Mais s'il y a d'autres idées, elle convie à faire remonter l'information.

Monsieur VATIN indique que dans cette démarche de décloisonnement, de « desilotage », est l'opportunité pour les SAGE d'avoir un débat dans chaque territoire qui invite largement les partenaires de l'aménagement du territoire. Une façon aussi d'initier un décloisonnement dans la réflexion sur l'eau et l'aménagement.

Monsieur BARBIER insiste sur la notion d'urgence. Il n'y a pas beaucoup de temps. Une réflexion qu'il a partagée avec Olivier THIBAULT, il y a une dizaine d'années. Il était question alors de la règle des trois A : Atténuation – Anticipation – Adaptation. Il note que peu de choses ont été faites quant à l'Atténuation. La dégradation s'est poursuivie. Il souligne la vigilance qui sera nécessaire pour que tous les travaux, à peine éclos, ne soient pas frappés d'inanité.

Madame MATYKOWSKI souligne que le sujet de l'action est important. C'est bien suite au PACC, comme l'a précisé Monsieur VATIN, qu'il faut se projeter ensuite très concrètement dans le programme d'intervention. Et le programme d'intervention, c'est bien l'action.

Monsieur LEVEUGLE fait remarquer qu'en termes de retour d'expérience, il sait ce que veut dire « faire bouger des masses ». Il y a toujours des personnes sujettes à avancer, d'autres à suivre. Il invite à venir à l'Académie de l'Eau pour voir des exemples. Il précise que la décision a été prise d'arrêter d'organiser des forums au profit d'un travail sur des exemples. Les exemples parlent aux gens qui veulent voir. Il conseille de le faire par petits territoires et par SAGE.

Monsieur le Président LENGLET conclut que le travail qui les attend est très intéressant mais aussi extrêmement préoccupant. Chacun doit se mobiliser sur les territoires avec toutes les instances présentes.

4 – ÉTUDE DE DÉTERMINATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES EN VUE DE LA MISE EN PLACE DE LA GESTION VOLUMÉTRIQUE DE L'IRRIGATION EN 2024

Madame VALLEE en référence au point n°4 du dossier et du diaporama de séance, présente l'étude de détermination des volumes prélevables en vue de la mise en place de la gestion volumétrique de l'irrigation en 2024

Remarques et débats :

Monsieur VATIN souligne combien il s'agit d'un sujet majeur. Un sujet qui figure dans la feuille de route donnée à chacun des SAGE par le SDAGE. Majeur également pour l'avenir sur les conflits d'usage. Aux trois A évoqués précédemment par Monsieur BARBIER, Atténuation – Anticipation – Adaptation, il ajoute Sobriété, Solidarité, Sécurité.

La sobriété est un sujet partagé avec Monsieur FLAJOLET qui l'aborde dans l'édito de la lettre qui leur sera communiqué. La sobriété concerne tout le monde. Elle est indivisible sinon, elle n'est pas. La solidarité sera indispensable pour le partage nécessaire de la ressource. Une ressource limitée, qui va sans doute se réduire, sans doute baisser alors que les usages, parallèlement, augmentent. Il y a là un sujet majeur de conflit d'usages dont les prémices sont déjà perceptibles dans certains territoires. Avoir une idée partagée de la ressource disponible et faire un débat dans les SAGE avec tous les partenaires est essentiel. Essentiel pour savoir comment faire pour que tous les usages puissent perdurer.

La démarche a déjà commencé dans certains territoires comme l'Audomarois ou la Somme où il y a déjà une gestion volumétrique. Il ajoute que le préfet a passé un message fort au monde agricole en affirmant sa volonté que cette gestion volumétrique soit au rendez-vous dans les deux années qui viennent. Il faut donc aller vite et avoir ces éléments pour la fin 2023.

Monsieur FLAJOLET abonde dans ce sens en rappelant que la gestion dynamique de ce patrimoine est au cœur du sujet. Une gestion dynamique qui inclut aussi des échanges nécessaires entre les territoires qui ont de l'eau et d'autres non. Cela signifie aussi qu'il faudra avoir le courage d'aller vers un regard sur la légitimité des demandes. Il y a de l'eau nécessaire et utile. Il y a de l'eau de loisirs qui peut se comprendre, mais il y a encore des abus considérables. Il ajoute qu'il lui semble qu'à un moment donné, la question d'un prix minimum pour une prise de conscience devra être mise sur la table.

Monsieur PATRIS souscrit à ce qui vient d'être dit et se pose la question de la « police », c'est-à-dire la façon d'obliger à respecter ces volumes prélevables. Par exemple, comment contraindre le monde agricole à respecter les doses d'irrigation ? Il ne lui semble pas envisageable que le SAGE puisse avoir les moyens d'imposer. Le SAGE émet des avis. Il est donc nécessaire, selon lui de

passer à l'étape supérieure, faute de quoi, le même débat aura lieu dans un an. Il souhaiterait de l'audace, de l'ambition.

Monsieur FLAJOLET précise que 15 SAGE ne sont pas 15 républiques.

Monsieur RAOULT indique qu'en voyant le titre du point de présentation, il a envie de parler simplement de l'irrigation en 2024. Il y a de multiples usages de l'eau d'où sa question de savoir pourquoi faire le calcul de la quantité disponible pour l'irrigation ? Les consommations sont pour l'eau potable, les industriels... et les demandes s'accumulent les unes après les autres. Il sait que l'agriculteur, aujourd'hui, est obligé de faire de l'irrigation. Si après avoir semé, il subit 45 jours de sécheresse ensuite, sa récolte est perdue. Il insiste sur l'obligation qui est celle de tous les agriculteurs aujourd'hui d'avoir recours à l'irrigation. Il cite en exemple sur son secteur des horticulteurs et arboriculteurs qui, le mois dernier, ont réalisé un captage pour installer du goutte-à-goutte aux pieds des arbres qu'ils viennent de planter sinon le plant meurt. Ce raisonnement n'existait pas 20 ans auparavant. Il pourrait multiplier les exemples à l'infini à l'image des pommes de terre qui n'étaient pas irriguées et qui le sont aujourd'hui pour gagner en tonnes produites. En tant que distributeur d'eau à des abonnés, il explique qu'il a d'autres demandes que l'irrigation, par exemple une entreprise qui a besoin d'un million de m^3 d'eau. Il pose la question de savoir comment faire et suggère alors une gestion volumétrique pour tout le monde. Il s'interroge sur le pourquoi de la mention « irrigation » dans le titre. Veut-elle dire qu'elle passe en premier et les autres après ?

Il poursuit en émettant des doutes sur les raisonnements scientifiques. Sans aller jusqu'à dire de faire appel à des sourciers pour trouver de l'eau, il fait part de son expérience avec des hydrogéologues qui lui fait dire que ce n'est pas une science exacte. Il cite l'exemple de captages réalisés d'après étude qui s'avèrent être soit minimes en quantité, soit ferrés et donc inutilisables. Il poursuit en prenant le cas du sol Dévonien de l'Avesnois. Il y a bien une voire, plusieurs nappes, mais il est possible ne rien trouver là où vous forez. C'est le cas des captages de la forêt de Mormal où certains ne nécessitent aucun traitement alors que 500 mètres plus loin, il faut traiter en raison de la présence d'argile dans l'eau ou d'oxyde ferré. Et ce, sur le même territoire. Ce n'est donc pas une science d'une parfaite exactitude. Même dans les nappes de la craie, il est arrivé pour la première fois il y a deux ans qu'aucun captage n'ait d'eau. Il invite donc à la prudence quant aux potentiels indiqués. Il a en tête l'exemple de l'Audomarois qui, il y a 10 ans, devait receler 60 millions de m^3 d'eau disponible. Il s'est avéré en réalité que les chiffres oscillaient entre 2 à 4 millions. En effet, un captage de 10 millions de m^3 aurait fait baisser le niveau de l'eau dans les marais de 10 à 20 cm. La preuve est faite à ses yeux qu'il ne suffit pas de désigner un endroit.

Pour finir, il relève l'usage du terme « métabolites de la chloridazone ». Un terme que chacun doit connaître dorénavant puisqu'il participe à l'établissement d'une nouvelle carte qui identifie les zones de potabilité ou de surveillance en conformité des eaux. Il serait nécessaire de l'expliquer aux élus. Au-delà, il s'inquiète des suites d'une telle communication sans que des éléments de compréhension et de réponses n'aient été fournis. Il se sent désarmé face aux questions inévitables qui lui seront posées quant à la qualité de l'eau qu'il délivre. En termes plus littéraires, il se sent plus à l'aise pour faire un bel exposé sur l'art oratoire de Bossuet que parler des métabolites de la chloridazone. Pourtant, c'est bien l'exercice qui devra être fait, car il faudra s'expliquer.

Monsieur MARIETTE souligne l'importance de cette démarche pour le delta de l'Aa confronté à la salinité de l'eau dû à l'élévation du niveau de la mer et qui a besoin d'une solidarité entre bassins pour maintenir absolument un matelas d'eau douce. C'est préjudiciable au maintien d'une biodiversité dans ces milieux des Watringues.

Monsieur BRUYELLE souscrit aux propos de Monsieur RAOULT car, au-delà de la cohérence de la démarche, il constate qu'elle est faite presque uniquement pour l'irrigation.

Monsieur VATIN réfute cette interprétation. Il rappelle qu'il a pris la peine en introduction de parler de Sobriété, Solidarité et Sécurité. Il est clairement demandé aux territoires de SAGE de faire ce travail sur le partage de l'eau. Dans les usages, puisque cela fait partie des commandes, il y a l'irrigation. Si, selon l'adage, gouverner, c'est prévoir, sans chiffre, rien ne peut être prévu. Il est donc proposé une approche, même imparfaite, de trois modélisations différentes qui donnera une perspective. Une perspective qu'il faudra certainement réajuster, mais qui donne une vision prospective aux territoires de SAGE, les outils pour discuter sur le partage de l'eau. Cela ne concerne pas uniquement l'irrigation. Il concède que sur la forme, le mot irrigation peut être retiré du titre, mais le fond doit rester le même. Il y aura effectivement une utilisation pour ce sujet-là, mais il doit y avoir évidemment un débat dans chaque territoire et en inter-SAGE sur le partage de l'eau en général. Personne n'est prioritaire.

Monsieur BRUYELLE comprend très bien la démarche. Cependant, il rejoint les propos précédents de Monsieur FLAJOLET avec l'idée que lorsqu'il est question de faire le partage de l'eau, il faut voir la légitimité de l'usage. Le premier utilisateur légitime est le cours d'eau. Le second les citoyens, ensuite seulement viennent l'industrie et l'agriculture. Il pense que c'est plutôt de cette façon qu'il faut voir les choses.

Monsieur VATIN fait remarquer que ce n'est pas si simple que cela.

Monsieur FLAJOLET fait observer deux choses. La première, que la question de la légitimité ne peut se poser que lorsque vous avez une connaissance minimum de votre patrimoine. Il faut donc commencer par avoir cette connaissance, même si elle est évolutive. Il apparaîtra que la légitimité des demandes couvre un champ des possibles absolument incroyable.

Le second point se réfère à Monsieur RAOULT qui parle d'irrigation. Il souhaite dire que dans l'utilisation de l'eau, que ce soit pour le particulier, l'industriel ou l'agriculteur, ils sont à l'école maternelle de la réflexion sur les outils d'utilisation. Il demande combien de chefs d'entreprise ont diminué jusqu'à 300 % l'utilisation de l'eau grâce à de nouveaux process. S'ils ne posent pas la question de l'irrigation, ils ne poseront pas deux questions majeures. La première est celle de la cohérence entre les volontés de produire et les capacités du sol. Il confie être incapable de répondre à cette question, mais il sait qu'elle existe.

La seconde question qui ne sera pas posée est de savoir s'il y a oui ou non des progrès techniques et scientifiques dans le domaine de l'irrigation afin de ne plus utiliser des canons à eau à 80 m^3 / heure en plein été. Et ce, afin de passer à d'autres techniques qui ne sont pas seulement des techniques d'irrigation, mais des techniques de gestion de l'espace rural, de gestion de la terre, de passage de tel type d'agriculture, de tel type d'occupation de la terre à tel autre. L'Académie de l'Eau, la prochaine fois, va commencer à aborder ces problèmes. C'est fondamental.

Il insiste sur le fait qu'ils n'ont pas le droit de dire non, par principe, lorsqu'une demande apparaît nécessaire. En revanche, il ne faut pas considérer que tel territoire parce qu'il manque d'eau est en droit d'aller chez le voisin chercher ce dont il a besoin sans avoir à se justifier d'une façon ou d'une autre. Cela signifie que l'eau à un prix, un coût, une valeur. Les élus qui se plaignent du prix de l'eau ou demandent une remise doivent prendre leurs responsabilités.

Monsieur VATIN ajoute qu'il est clair que ce sujet sera très sensible et qu'il va entraîner des conflits d'usage. Il constate que c'est déjà perceptible ici, dans les débats. Commencer seulement à l'évoquer, à parler de prospective et de partage de l'eau, fait déjà que chacun se positionne.

Le sujet est que peu de gens ont dans l'idée que la ressource est limitée. Beaucoup pensent le contraire. Dire qu'elle n'est pas illimitée et qu'elle diminue n'est pas audible. Chacun pense ensuite qu'il est prioritaire. Les industriels en faisant valoir l'emploi, les agriculteurs, le fait de nourrir la planète et l'usager le droit d'avoir de l'eau au robinet.

Ce sera un sujet qui peut s'avérer très violent. C'est déjà le cas sur certains territoires avec des conflits d'usage entre usages de loisirs et économiques ou le recours aux bassines qui dans certains départements est en train de s'envenimer. C'est pourquoi, il est important de se donner les outils, les données, les informations pour apaiser le débat en anticipant. Il juge préférable d'anticiper très en amont. En effet, une fois arrivé à un niveau difficile de ressource comme cet été, il ne sera plus question de discussion, mais de conflit. Il ajoute que le thème de l'eau et du conflit sera le prochain sujet de l'Académie de l'Eau en mars prochain.

Madame MAMETZ souhaite apporter un témoignage. Elle était invitée par la CCI, vendredi dernier, à la foire agricole d'Hazebrouck pour parler de la protection de la ressource. Dès son arrivée, des agriculteurs l'ont abordé sur le sujet des bassines. Leur création leur apparaît comme la seule vraie solution. Ce n'est pas donc seulement une question de département voisin, c'est déjà ici. Elle a répondu avec prudence qu'elle ne pouvait pas être favorable à la création de bassines sur son territoire, non parce qu'elle n'en voulait pas à titre personnel, mais que cette solution vendue comme le règlement immédiat des problèmes va rendre à terme l'agriculture encore plus dépendante de la ressource en eau. Ressource en eau qui sera encore moins disponible avec, qui plus est, 20 % de taux d'évaporation de l'eau. Elle explique qu'il faudra avoir un dialogue très fort avec les représentants du monde agricole pour expliquer pourquoi les bassines ne sont pas la solution. C'est vraiment du concret.

Elle poursuit par le constat d'un vrai problème sur la demande en eau du secteur économique. Certes, le milieu brassicole est passé de 8 L puis 4 L et maintenant 2,5 L pour faire un litre de bière. Elle se félicite de ce progrès, sauf qu'il y a une augmentation du nombre d'hectolitres de bières produites dans la région. Il n'y a donc pas d'économie d'eau. Pour l'agro-alimentaire, le territoire est en plein dans le sujet avec une demande d'un million de m^3 d'eau par an, sans savoir s'il sera possible de le délivrer. Elle souhaite travailler d'abord en amont avec l'industriel pour savoir comment il a étudié ses process et ses consommations d'eau. Or, cette position ne plaît pas et remonte jusqu'au préfet qui convoque les instances en leur reprochant de compliquer la tâche de cet industriel sur un secteur qui est déjà en forte tension économique. Pour finir, ce dernier fait part de son intention de créer son propre forage et se débrouiller seul. Ce n'est pas à ses yeux quelque chose d'acceptable. La solution concrète mise en place aujourd'hui est de travailler avec les CCI pour pouvoir intervenir en amont de l'implantation des industries et expliquer les enjeux de l'eau sur le territoire et pour l'économie.

Elle mentionne le travail qui a été effectué sur rev3 et tout ce qui existe sur la Troisième Révolution Industrielle. Elle constate que tous les programmes d'action ont été ciblés sur les économies d'énergie, jamais sur les économies d'eau. Simplement parce que l'eau n'est pas assez chère. Cela n'intéresse pas les industriels de faire des investissements pour économiser l'eau. Les coûts sont beaucoup trop élevés par rapport à leur facture. Elle souligne à nouveau le besoin d'aborder des réalités concrètes à côté des études menées.

Monsieur STOTER partage tout ce qui a été dit autour de la sécurité, de la sobriété et de la solidarité qu'il faut avoir, mais il souhaiterait revenir sur cette étude telle qu'elle leur est présentée.

Il désire s'assurer d'avoir bien compris que celle-ci serait menée, par exemple pour le SAGE Somme Aval, en ayant les résultats en décembre 2023 à l'échelle du SAGE. À la réponse par l'affirmative qui lui est donnée, il met en avant l'étendue de son territoire. Avoir des résultats de volumes prélevables sur un territoire aussi vaste, va demander effectivement beaucoup de solidarité, beaucoup de pédagogie pour expliquer que si les points de tension se situent, par exemple, sur la tête de bassin de l'Avre ou sur la Maye, cela n'autorise pas, s'il y a un volume prélevable apparaissant comme pléthorique, que ce soit à ces endroits-là qu'il existe. Il considère qu'ils auront besoin d'un échelon plus fin, d'une étude plus fine pour bien identifier les enjeux qui s'offrent à chacun et qu'il faudra faire partager.

Madame MATYKOWSKI répond aux interrogations en soulignant qu'à la base, l'étude n'était pas prévue sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence. Le SDAGE précisait bien que chaque territoire de SAGE devait faire sa détermination des volumes prélevables d'ici 2027. Le contexte fait – y compris par rapport à la mise en place de la gestion volumétrique pour l'usage agricole – que l'Agence la met en place par une méthode simplifiée suivant trois façons différentes des chiffres dont les territoires disposeront à la fin 2023. L'Agence accélère sur ce sujet. En revanche, rien n'empêche en parallèle d'aller sur des choses beaucoup plus fines au niveau du territoire. Elle comprend les sujets de tensions infra territoire de SAGE, mais comme l'a indiqué Madame VALLEE, cela nécessite déjà deux ans d'observation pour pouvoir mettre en place un débit biologique minimum. Il est impossible aujourd'hui de perdre tout ce temps. Cela ne veut pas dire que les chiffres sont figés à jamais. Ce sont des premiers chiffres, avec trois méthodes différentes, pour ne pas se focaliser sur un seul qui peut être intéressant ou pas. Elle convient que c'est la limite de toutes les études.

Elle rejoint ce que disait Monsieur RAOULT précédemment. Une étude a aussi des biais méthodologiques, des marges qui font qu'aucun chiffre n'est immuable. Ce sont les premiers éléments de partage. Elle anticipe que le débat sur la répartition des volumes par usages à partir du 4e trimestre 2023 va provoquer des discussions. Ces éléments sont dépendants des questions sur l'aménagement du territoire qui est voulu par rapport au développement des villes, du projet industriel présent, de l'évolution de l'agriculture.

Elle conclut en soulignant que cette étude, menée en quelque sorte en accéléré, ne vient ni se substituer à ce qui est demandé aux territoires de SAGE dans le cadre du SDAGE, ni à un approfondissement de ces éléments au fur et à mesure.

Monsieur PREVOST indique que dans le cadre de la gestion des installations classées pour la protection de l'environnement, donc les industries soumises à autorisation et suivies par la DREAL, une action a déjà été engagée sur les plus gros préleveurs d'eau pour leur demander de mener une étude technique, via un arrêté complémentaire du Préfet. C'est donc une obligation de faire, notamment afin de respecter les engagements de réduire la consommation de 10 % à 25%. Il est imposé non seulement de mener l'étude, mais de la remettre dans les neuf mois.

Le second volet abouti à mettre en place une gestion conjoncturelle en cas d'étiage. Dans ces arrêtés, il est demandé aux industriels de prévoir des réductions suivant le niveau d'alerte. C'est un engagement. Une démarche est donc déjà en cours sur les industries, nombreuses sur la région. La DREAL a commencé par les plus gros préleveurs, mais c'est un principe qui va se décliner chaque année.

Monsieur LEVEUGLE tient à clarifier les choses quant aux bassines. S'il y a sans doute des agriculteurs qui parlent de bassines et font des amalgames, les élus de la Chambre d'Agriculture sont bien sur le principe que les bassines, par exemple, servent à utiliser l'eau du canal Seine Nord ou de wateringues par rapport à des débordements. Ils travaillent également aux retenues à

« reuse », c'est-à-dire des eaux de recyclage d'industries ou des eaux épurées bactériologiquement issues des eaux usées. Il engage également à venir à l'Académie de l'Eau et voir que le stockage principal est dans le sol. Il souhaitait ainsi clarifier le sujet constatant les erreurs qui sont dites par certains qui ne maîtrisent pas le sujet et par certains agriculteurs eux-mêmes. Il redit qu'il n'est pas question ici d'eau de captage.

Il souhaite par ailleurs recadrer le débat. Il précise que dans le mot « irrigation », il y a une urgence. Une urgence dont le pourquoi et le comment sont expliqués. Cette étude va servir ensuite en fonction des informations qui vont être travaillées dans les SAGE. L'étude sert pour les SAGE, mais il y a une urgence actuellement au sujet de l'irrigation. Il souligne que des modifications ont été validées par le monde agricole à partir d'une initiative et d'une négociation du monde agricole. Comme l'a expliqué Madame VALLEE précédemment, il y a eu un arrêté sécheresse qui apporte une modification par rapport à l'irrigation qui passe d'un mode horaire à volumétrique. Il est donc question d'une démarche avec une date butoir. Il est nécessaire d'intégrer ces éléments. En conséquence, il faut les avoir pour cette étude, mais cette étude va servir également pour tout le reste.

Il précise que, pour le monde agricole, simplifié ne veut pas dire « fait à la hâte ». La profession agricole ne travaille pas à l'aveugle. Ils récoltent beaucoup de données qui demandent à être compilées. Il fait part de la remarque selon laquelle la profession agricole et les associations des irrigants ne sont pas forcément partenaires pour faire remonter les informations.

Monsieur BARBIER remarque que lorsqu'on vend 0,15 centime le m^3 d'eau pour faire de la bière, il demande d'imaginer la part de l'eau dans le prix du litre de la bière. C'est infime. Il constate que dès lors où l'eau est donnée, il est impossible d'espérer qu'elle soit respectée par celui qui l'utilise, peut-être par celui qui la consomme. Il souligne la nécessité d'une grande ambition, car il est question d'aléas et du souhait d'anticiper, mais il y a un paramètre qui va s'imposer à tous, c'est le changement climatique. Il demande comment, demain, dans l'équation déjà très complexe qui est demandée, il est possible d'intégrer un paramètre dont l'ampleur est inconnue.

5 – PRÉSENTATION PERISCOP

Monsieur EUVERTE en référence au point n°5 du dossier et du diaporama de séance, présente la démarche PERISCOP.

Monsieur VATIN souligne que la volonté dans la mise en place de cette démarche PERISCOP est d'être très concret et opérationnel. Au-delà des grandes orientations du SDAGE, l'objectif est de cibler les grandes actions tout en utilisant au mieux l'argent public, masse d'eau par masse d'eau. L'enjeu est de financer des actions qui concrètement ont un impact efficace et réel sur le bon état écologique et chimique des masses d'eau. Il faut réussir à faire converger l'ensemble des diagnostics et mettre tout le monde autour de la table. Il remercie le travail des équipes de l'agence et de la DREAL sur la mise en place de ce projet.

Madame MATYKOWSKI apporte un complément d'information concernant le colloque national consacré aux SAGE qui se déroule le 3,4 et 5 octobre à Lille Grand-Palais. Elle invite à s'y inscrire en précisant qu'il y aura, le 4 octobre en matinée, un atelier sur la gouvernance où sera présentée la démarche PERISCOP. Ce colloque travaillera pendant trois jours sur les outils, les problématiques liés à l'eau avec les territoires de SAGE et la gouvernance en général. Ce colloque

va être ouvert par le Président du Comité de Bassin et Monsieur VATIN avec la présence soit de la secrétaire d'État ou du Directeur de l'Eau et de la Biodiversité.

Remarques et débats :

Monsieur le Président LENGLET remercie du travail réalisé en soulignant que déjà, initialement, les fiches masses d'eau représentaient un travail extrêmement intéressant.

POINT DECISIONNEL

6 - NOTES D'ACCOMPAGNEMENT SUR L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU, LES PESTICIDES, LE DRAINAGE ET LES POLITIQUES PUBLIQUES

Madame UNANOA en référence au point n°6 du dossier et du diaporama de séance, présente les notes d'accompagnement sur l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, les pesticides, le drainage et les politiques publiques.

Monsieur VATIN précise que l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre des différentes dispositions du SDAGE à travers un guide. L'expérimentation permettra d'évaluer comment les différentes dispositions se mettent en œuvre dans chaque territoire de SAGE. Ces notes ont vocation à être modifiées et ajustées régulièrement.

Pas de remarque

Les notes d'accompagnement sur l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, les pesticides, le drainage, les zones humides, la séquence ERC appliquée aux zones humides et l'évaluation de politiques publiques reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

POINTS D'INFORMATION

7 – MISE À JOUR DES GUIDES DE DÉCLINAISON DE L'EAU DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Madame AUBERT en référence au point n°7 du dossier et du diaporama de séance, présente la mise à jour des guides de déclinaison de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Monsieur DOLLET précise que les guides du dossier ne sont pas mis en forme et le seront pour le prochain Comité de Bassin. Par ailleurs, il explique que différents maîtres d'ouvrages ont demandé de faire une synthèse « de la synthèse que sont déjà ces guides ». Cette synthèse a été réalisée avec un 6 pages.

Pas de remarque

8 – ÉVALUATION DE POLITIQUE PUBLIQUE - PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur PENISSON en référence au point n°8 du dossier et du diaporama de séance, présente l'évaluation de politique publique - protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable.

Remarques et débats :

Monsieur VATIN précise qu'à l'occasion de la révision de programme, l'Agence a engagé une nouvelle étape de politique de protection de la ressource en eau. C'est en enjeu majeur. Un enjeu qui est devant nous puisque les pressions et les pollutions passées nous rattrapent à l'image du métabolite de la chloridazone cité par Monsieur RAOULT précédemment. Il rappelle que 80 ont été identifiés. Le sujet est de savoir comment faire pour protéger les captages. Il est heureux de constater que c'est une politique qui est largement portée par l'État, par la DREAL, mais que le préfet de bassin est très attentif à ce sujet et à mobiliser ses préfets sur ce point.

Monsieur BARBIER félicite le travail réalisé. Il estime que ce sont des outils techniques qui vont être indispensables au développement et à l'adaptation des SCoT et des PLUI. Il émet un souhait, un souhait de facilitation lorsqu'il voit la qualité des cartes qui sont produites. Il travaille actuellement sur la programmation à 10 ans. Il y a un certain nombre de cartes qu'il aimerait pouvoir annexer aux documents voire pouvoir zoomer sur le territoire qui le concerne. Il suggère la création d'un atlas avec des cartes mises à jour et facilement accessibles au plus grand nombre afin d'être partagées.

Monsieur le Président LENGLET remercie les membres de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification. La séance est levée à 12 h 05.

Il fait part de son départ, le 7 octobre prochain, suite au Comité de Bassin et Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau. Cette séance représentait donc pour lui sa dernière en tant que Président. Il exprime le plaisir sincère qui a été le sien. Il souhaite à tous « bon vent » pour la suite.

Applaudissements.

Monsieur VATIN rend hommage à Monsieur LENGLET qui occupait les fonctions de Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification depuis 2014. Il tient à le remercier au nom de toute l'Agence de l'Eau et du Président du Comité de Bassin pour cet investissement qui n'est pas toujours facile. Les séances peuvent être turbulentes. Il faut les préparer. C'est énormément de travail, d'implication. Il connaît son engagement beaucoup plus large sur les sujets de l'eau, de l'environnement et de la gouvernance. Il souligne qu'il a piloté une des instances les plus stratégiques du Comité de Bassin. Il faut préparer le 12^{e} Programme, mais en parlant d'abord du changement climatique. C'est bien la CPMNP qui va être au cœur du sujet. Une commission au cœur du sujet également de la gouvernance avec l'association des SAGE. Il connaît l'intérêt porté par Monsieur LENGLET pour la gouvernance des SAGE. Il observe que les gens viennent nombreux dans cette commission. À la qualité de l'investissement et de l'animation qui a été celle de Monsieur LENGLET s'ajoute également l'intérêt pour des sujets qui vont au-delà

du cercle de l'Agence de l'Eau et de la question des financements. Il y est question de sujets de fonds. Il tient à le remercier une nouvelle fois au nom de l'Agence, des membres d'instance et du Président du Comité de Bassin Monsieur FLAJOLET.

LE DOYEN
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION
(Président exceptionnel de la séance)

Paul RAOULT

LE DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE

Thierry VATIN

Publié le
0 3 MARS 2023
Sur le site internet de l'Agence